

RESPECT DES CONSIGNES DANS LES INSTALLATIONS DU CISSS DE LA CÔTE-NORD

Baie-Comeau, le 8 janvier 2024 – En raison de la circulation accrue des virus respiratoires et de la présence d'éclotions dans certains milieux, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord rappelle l'importance de respecter les consignes en place afin de protéger en particulier les usagers vulnérables.

En plus du port du masque obligatoire dans plusieurs milieux de soins et dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), il est important de respecter les consignes relatives aux visites. Dans les urgences, notamment, un seul visiteur à la fois est autorisé en tout temps. Dans certains cas, plus d'un visiteur pourrait être autorisé pour des raisons humanitaires (ex. : usager en fin de vie). Les proches aidants et les visiteurs présentant des symptômes infectieux (ex. : fièvre, toux, mal de gorge, nausées, vomissements, diarrhée) doivent reporter leur visite.

En tout temps, il est important d'appliquer les mesures suivantes afin de réduire la transmission des virus dans la communauté :

- En cas de fièvre, il vaut mieux rester chez soi.
- Jusqu'à la disparition des symptômes, le port du masque est privilégié afin de protéger les autres.
- Se laver souvent les mains à l'eau tiède et au savon pendant au moins 20 secondes ou avec une solution à base d'alcool.
- Lorsque des symptômes sont présents, il est préférable d'éviter les contacts avec les personnes vulnérables et d'aviser les personnes que nous pourrions fréquenter.

Autres options que l'urgence pour un besoin non urgent

Il est recommandé d'utiliser d'autres options que l'urgence pour un besoin de santé non urgent. Il est toutefois possible que les délais d'attente pour accéder à ces services soient plus élevés qu'à la normale au cours des prochains jours et des prochaines semaines, notamment aux différentes options du 811, dont le guichet d'accès à la première ligne (GAP), de même qu'aux urgences.

Options autres que l'urgence :

- 811, option 1 (Info-Santé)
- 811, option 2 (Info-Social)
- 811, option 3 (GAP) et sur le Web : [GAP numérique](#) pour les personnes n'ayant pas de médecin de famille.
- Consulter son médecin de famille ou son pharmacien.
- Consulter le guide d'autosoins sur [Québec.ca](#).

Le CISSS de la Côte-Nord remercie la population pour sa collaboration.

- 30 -

Source : Pascal Paradis
Conseiller en communication
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
418 589-9845, poste 252268